



Paris, le 17 SEP. 2019

N°/Réf. : 2019-D0210/MT/GG

Monsieur le Maire, Madame la Maire,

Cher-c-s collègues,

En cette rentrée et dans la continuité de mes courriers précédents, vous trouverez ci-dessous en amont du prochain Comité Syndical un point d'information concernant les services Velib' et Autolib'.

J'ai le plaisir de vous informer que Velib' Métropole a franchi le seuil des 100 000 trajets quotidiens au début du mois de septembre et que les chiffres continuent à augmenter. En effet, mercredi 11 septembre 2019, Velib' Métropole a enregistré plus de 114 000 courses, dont 44 % de courses réalisées en vélos à assistance électrique (VAE). Notre service confirme ainsi sa place de leader mondial en nombre de courses en VAE.

La distance moyenne des courses de la journée était de 2,84 km dont 3,27 km pour VAE et 2,51 km pour les vélos mécaniques pour une durée moyenne de 19 minutes. 20 % des courses ont été effectuées en proche couronne ou entre Paris et la proche couronne.

Le nombre de vélos disponibles sur le terrain continue lui aussi à progresser et plus de 15 500 vélos circulent actuellement, dont près de 45 % de vélos à assistance électrique dans les 1 334 stations de nos 55 communes.

Ces résultats sont encourageants. Ils illustrent la confiance croissante des plus de 230 000 abonnés au service. Un chiffre qui augmente chaque jour.

Les équipes du Syndicat restent vigilantes et travaillent avec Smovengo sur les sujets de maintenance, de régulation et de fonctionnement du service. Si des améliorations restent à apporter, je crois que nous pouvons dire que Velib' est désormais en phase de retrouver la qualité de service attendue par les usagers.

Au sujet du service Autolib', nos équipes continuent leur travail afin de fiabiliser et apprécier le montant des indemnités réclamées par le délégataire, en particulier concernant la valeur nette comptable des biens de retour et les coûts des contrats résiliés. Un certain nombre de justificatifs complémentaires ont été demandés à la société Autolib' qui nous a fourni une partie des documents cet été. A noter qu'à ce jour, aucun contentieux n'a été ouvert à notre connaissance et que les échanges se poursuivent sur les pièces encore attendues et leurs motivations.

Concernant la participation du Syndicat au déficit d'exploitation pour la période du 26 juin au 31 juillet 2018, ainsi que je vous l'ai indiqué lors de mon précédent courrier, le groupe Bolloré a fait parvenir au Syndicat des justificatifs satisfaisants même si partiels et a fait certifier les comptes par un commissaire aux comptes. Suite à cela le Syndicat s'est acquitté du montant dû dans la limite fixée par le protocole signé avec la SA Autolib' comme il était convenu. D'autre part, le Groupe Bolloré a payé les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2018 ce qui permettra au Syndicat de reverser aux communes les montants correspondants.

Enfin, suite à l'audit réalisé par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion et les comptes du Syndicat, un premier document provisoire a été transmis au Syndicat. Il est en cours d'analyse par nos équipes. Je ne manquerai pas de vous informer lorsque le rapport définitif nous sera communiqué.

Je me permets de vous informer également, que lors du prochain Comité Syndical, nous ferons avec les élus un point général sur le service Velib' et Autolib'. Puis nous délibérerons sur des mesures d'ajustements techniques pour le bon fonctionnement du Syndicat, notamment sur les ressources humaines, ou pour le fonctionnement du service Velib', notamment sur les aspects commerciaux.

En espérant que ces informations en complément de celles à disposition de vos représentants nous permettront d'avancer ensemble, l'équipe du Syndicat et moi-même restons à votre écoute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes sincères salutations.

Bien à vous,

La Présidente du Syndicat



Catherine Baratti-Elbaz

Catherine Baratti-Elbaz
Maire du 12^e arrondissement de Paris